

## La première route asphaltée émerveille les habitants

**L'asphaltage de la route TP, principale artère qui relie la commune de Kabondo au centre ville émerveille les Boyomais. Une avancée qui fait espérer aux habitants que les travaux lancés il y a deux ans sur plusieurs axes de la ville vont eux aussi être achevés. Tous s'impatientent.**

Des camions bennes, des bulldozers, des excavatrices... Les ingénieurs chinois et les ouvriers congolais de Zhengwei, une entreprise chinoise, sont à pied d'œuvre pour rénover la route communément appelée TP qui longe la commune Kabondo. Une fois la couche de l'asphalte étendue, deux camions compacteurs nivellent. Les ouvriers corrigent certaines erreurs des machines. La communication souvent compliquée entre les Chinois et les ouvriers congolais donne un aspect comique et permet de détendre les nerfs surchauffés par la chaleur du bitume.

Un beau spectacle auquel assiste avec joie la population qui admire la conduite compétente de ces travaux. "Je suis très content de voir pour la première fois de ma vie l'asphaltage d'une route. Chose que je n'espérais pas dans cette ville", s'écrie un quadragénaire. Longue de 3 km, cette route est le passage obligé de nombreux habitants de Kabondo pour atteindre le centre ville. Ces travaux financés par le gouvernement central ont été lancés en mars 2011.

Aujourd'hui trois ans plus tard, le goudron est là. "Mieux vaut tard que jamais", ironise un habitant. La circulation est



Asphaltage de la route TP © Mongongo

intense car la route n'était pas fermée malgré les travaux. Les conducteurs roulent à vive allure. "Ils doivent trouver des précautions pour éviter les accidents. Sinon la situation s'annonce mal pour cette route", prévient un chef de quartier. Interrogé à ce sujet, un ingénieur chinois, affirme qu'il est prévu des dos-d'âne à différents intervalles pour contraindre les conducteurs à ralentir.

Les autorités locales appellent les habitants à déboucher les caniveaux devant leurs parcelles. Ce qui commence bien. "J'étais émerveillé de voir une dame désensabler le caniveau devant sa parcelle. Si tout le monde prenait cette initiative, cette route va durer longtemps", se félicite l'ingénieur Roger Rukuyenge chef de la mission de contrôle "Koba".

### Quelle durabilité ?

Cependant, certaines personnes doutent de la bonne qualité de cette route. "L'épaisseur de cette couche de goudron n'est pas adaptée à notre région où il pleut toute l'année. Ça va vite se détériorer", fait remarquer un ingénieur de l'Institut des Bâtiments et des Travaux Publics (IBTP). "Biloko ya ba chinois ehmelaka te" ("les œuvres des chinois ne durent pas"), s'écrie un jeune homme.

Mais l'ingénieur Roger Rukuyenge affirme que cette route respecte toutes les normes requises. "Nous avons mis 20 cm de couche de fondation composée des limonites avec des graviers, 20 cm de couche de base avec des pierres concassées et 5 cm de bitume. Ce qui va nous permettre d'avoir une route bien

faite capable de résister jusqu'à 60 ans", a-t-il affirmé.

Par ailleurs par rapport aux routes construites par les colons, celle-ci a subi des améliorations significatives : des trottoirs en béton larges de 1,50 m ; la chaussée est élargie de 13 m au lieu de six. "Nous avons adapté la route à l'intense trafic routier intervenu avec l'ouverture de la ville au marché de l'Est. Avant, on pouvait faire plus de 500 m sans rencontrer un seul véhicule", explique l'ingénieur Roger Rukuyenge.

### Des travaux en dents de scie

Boulevard Lumumba en revanche, les travaux lancés en mars 2011 étaient suspendus à l'étape des caniveaux. Les eaux stagnent et le sable monte. Du coup, il présente une image contrastée par rapport à la route "TP" qui prend sa plus belle robe. Les habitants s'impatientent et veulent voir les travaux avancer. "Ils devraient commencer par cette route car les travaux ont démarré ici. Quand arriveront ils ici ?", s'agace Robert Asani, un habitant. Les travaux connaissent souvent des moments d'arrêt quand les financements ne suivent pas. "Personne ne croyait que le goudron serait placé à Kisangani, c'est chose faite. Alors le reste dépend du chronogramme. Nous allons arriver partout où c'était prévu", rassure Roger Rukuyenge. Selon lui, l'avenue des chutes qui va du rond point SGA au pont Tshopo sera la deuxième étape puis viendra le tour du boulevard Lumumba pour l'année en cours.

Christian Uzilo

## A LIRE EN PAGE...

- 2** - La mode est aux sacs usagés appréciés pour leur solidité
- Quartier Plateau Médical : des vols à répétition
- 3** - LA VILLE EN BREF
- 4** - Quand les militaires sont locataires à la cité
- Des miliciens de Morgan arrêtés par les FARDC
- 5** - Trop des bistrotts aux toilettes puantes
- Publi-reportage/Le programme école assainie
- 6** - Isangi/Des chantiers des baleinières en vogue
- Province Orientale/Les amendes se payent en francs congolais, pas en cochons !
- 7** - Fatigués de payer le transport des policiers
- Répondre à l'invitation de la police et ressortir libre
- 8** - Militaires tracassiers condamnés

**"Si vous voulez être bien informé, achetez Mongongo"**

# La mode est aux sacs usagés appréciés pour leur solidité

**Les étalages de vente de sacs usagés se multiplient dans les différents marchés et artères de la ville de Kisangani. Très appréciés par les clients à cause de leur solidité, ils font l'affaire des commerçantes.**



Étalages des sacs usagés au marché central de Kisangani © Mongongo

**A**u marché central de Kisangani, dans les grandes artères de la ville et dans les marchés municipaux, des étalages de sacs usagés : cartables, mallettes, sacs à dos, sacoches pour ordinateurs, sacs à mains pour femmes. Certains les vendent même par terre le long des rues et d'autres encore circulent dans les marchés et quartiers. Dans presque tous les couloirs du grand marché de la ville, vendeurs et vendeuses les proposent. Depuis trois ans, ce commerce prend de l'ampleur. Les habitants les préfèrent de beaucoup à ceux vendus dans les magasins. "J'avais un cartable que j'ai utilisé pendant trois années d'études sans qu'il ne se détériore. Depuis, j'admire parce que ça dure", témoigne une étudiante trouvée devant un étalage. La qualité, la durabilité et le souci d'avoir une pièce rare (que tout le monde n'a pas) séduisent les acheteurs. Dans les magasins surtout des Chinois, les sacs vendus ne durent que l'espace d'un matin. "Papa m'a acheté un nouveau et beau sac au début de cette année scolaire, mais en moins

d'un mois seulement tout s'est dépiécé", regrette une élève de 5<sup>ème</sup> des Humanités à l'Athénée de Kisangani. On entend communément le terme "usage unique" pour se moquer de la mauvaise qualité de ces produits. Porter un usagé (un habit, un sac, une ceinture) était une honte dans le passé. On pensait que cela était réservé aux pauvres et moins nantis des campagnes. La donne change aujourd'hui. Même les slips d'occasion ont la cote. Les commerçants de Kisangani se rendent à Butembo, Kampala, Nairobi... où ils achètent en gros et moins cher.

### Les femmes à la tête du circuit

Ce petit commerce permet à de nombreuses femmes d'acquérir une autonomie financière. Selon Y.K et sa femme trouvés dans leur établissement en face de Beltexco au marché central, ce commerce est lucratif. "En 2010, nous n'avons débuté qu'avec un seul ballot. Aujourd'hui, on en a cinq", sourient-ils. Par ballot écoulé en trois à quatre semaines, ils réalisent un bénéfice de 100 à 150 \$ selon la qualité des sacs

trouvés. Sa femme précise que la vente se réalise bien en toutes périodes de l'année.

Mais celle de la rentrée de classe est la plus propice. Les parents se bousculent avec leurs élèves pour leur acheter des sacs à dos. Parfois les prix flambent. "Pendant la rentrée scolaire, un ballot peut finir en une semaine", renchérit maman J.M., une autre vendeuse parmi les premières à débiter ce commerce il y a plus de 20 ans. Face à la demande sans cesse croissante, elle va elle-même acheter des ballots à Butembo et multiplie les étalages. Elle qui venait trier chez les grossistes, dispose de 35 ballots aujourd'hui. "J'ai six étalages relais qui me permettent d'évacuer rapidement beaucoup de marchandises à la fois et récupérer vite le capital pour ramener la nouveauté", explique maman J.M. au marché central. Une autre jeune femme d'environ 30 ans, qui a commencé par ce tri a maintenant deux ballots en deux ans d'activité. Les hommes aussi.

### Des revendeurs sans capitaux

Chaque matin, des femmes sans capital, viennent prendre des sacs chez celles qui ouvrent les ballots et vont vendre..

Selon maman Marie B. en face de magasin Beltexco, "la vente rapide des sacs usagés se fait avec les revendeurs et les commerçantes ambulantes. Les revendeurs prennent, chacun, un nombre défini des sacs et sillonnent le marché, les bureaux, les rues pour vendre. A la fin de la journée, ils viennent verser leurs recettes et gagnent 10 % de la vente," s'exprime-t-elle. "Je n'ai aucun lien familial avec maman Marie. Seulement que je l'avais demandé service et elle m'a fait confiance" explique Jhon, un revendeur. Il affirme gagner 3000 fc à 10 000 fc par jour selon la qualité des marchandises.

Nancy Lofemba

## Quartier Plateau Médical : des vols à répétition

**D**epuis février 2013 plusieurs familles du bloc Kalindula au quartier plateau médial dans la commune Makiso (aux environs de l'aéroport de Simisimi) passent la nuit à la belle étoile pour protéger leurs biens contre des voleurs. En deux mois, plus au moins 25 vols ont été enregistrés. En janvier 2012, le bureau du quartier a reçu seulement trois plaintes de vols contre 12 pour janvier 2013. En décembre 2012, il n'y avait que cinq vols rapportés par les populations au bureau du quartier. Dans la nuit du 6 février, on a volé dans trois parcelles du bloc Kalindula. "On nous a volé des habits, des assiettes, trois ports et de l'argent" s'indigne Marie Thérèse Ekongomaa, une habitante. Les appareils électroménagers, les produits des champs...

sont quotidiennement volés. Le chef intérimaire du quartier plateau médial, Roger Bangwale explique "l'obscurité et la brousse faite de salongo favorisent ces vols". Il ajoute que les blocs Kalindula, Unikis et Météo sont les plus touchés. La majorité d'habitants élèvent des ports et cultivent des ciboulettes.

La forte concentration de la population, des chantiers inachevés et la présence des militaires qui louent des maisons à la cité favorisent également ces vols. Le chef intérimaire du quartier plateau médial, Roger Bangwale plaide pour l'organisation des patrouilles de police dans son quartier.

Judith Basubi

## LA VILLE EN BREF

### Enseignement

**26 février** : Le ministre national de l'enseignement supérieur, universitaire et recherche scientifique (ESURS), le professeur Bonaventure Tchelo, a tenu une conférence à l'amphithéâtre de l'Université de Kisangani, "sur les antivaleurs dans les milieux universitaires : cause de la dérive de la société congolaise", en marge des activités du cinquantenaire cette université.

Le ministre dénonce les différentes méthodes de tricherie mises en place par les étudiants et la corruption. Selon lui, certains étudiants sortent avec les questionnaires pendant les épreuves en complicité avec certains enseignants ou surveillants. "L'étudiant qui triche, sera un grand voleur de l'Etat" dit le ministre. Il a décrié la pratique les "enfants d'abord" qui consiste faciliter la réussite aux enfants et frères des professeurs qui ne les méritent pas. Dans la foule, certains étudiants lançaient même des noms.

Il a en outre condamné le harcèlement sexuel communément appelé "points sexuellement transmissibles". "Certains enseignants exigent des bizous jusqu'à la lèvre lorsqu'ils sont salués par une étudiante même en dehors de l'université", reproche le conférencier. Chaque dénonciation du ministre était applaudie et ovationnée par les étudiants. Beaucoup d'étudiants disent ne pas être satisfaits des propositions du ministre. Par exemple pour le harcèlement sexuel, le ministre propose de dénoncer auprès du secrétariat général académique. Les filles pensent que la solidarité entre professeurs va se retourner contre elles.

Rachel Mbuyi

### L'ITIE publie son rapport 2010-2011

**Samedi 16 février** : le professeur Mack Dumba coordonnateur national de l'Initiative pour la transparence des industries extractives en RDC (ITIE) a animé un point de presse au centre d'accueil Ruwenzori pour publier le rapport ITIE 2010-2011.

Ce rapport concerne les recettes que l'Etat a reçues des industries extractives et ces que ces derniers ont déclaré payer à l'Etat. Ainsi, l'Etat à travers ses différentes régies a déclaré 875 millions de dollars de recettes recouvrées auprès des industries. Par contre, ces dernières n'ont déclaré que 775 millions de dollars. Soit un écart de 1 million de dollars. Pour le coordonnateur national de l'ITIE, son service ne se limite qu'à établir le rapport en indiquant clairement dans un langage simple et accessible l'écart qui existe. Il revient aux cours et tribunaux d'enquêter afin de pousser les deux parties à justifier l'écart. "Ce rapport est un document de référence. J'étais content de voir le premier Ministre en le lisant, instruire le procureur général à mener des enquêtes pour justifier les écarts. Voilà comment ce rapport peut être utilisé", a-t-il déclaré.

L'ITIE est une norme mondiale qui a pour but d'améliorer la transparence et la responsabilisation dans le secteur extractif. Elle permet de veiller sur la clarté dans les différentes transactions financières effectuées entre le gouvernement et les sociétés pétrolières, gazières et minières.

Ainsi il est toujours recommandé aux industries de publier ce qu'elles versent à l'Etat et l'Etat, ce qu'il reçoit des industries. Ceci pour permettre à la population d'être au courant des recettes que l'Etat réalise. Et éventuellement lui demander de rendre compte par rapport à son affectation. "C'est inacceptable qu'une compagnie exploite des bois dans coin et les enfants de ce milieu étudient sans bancs", déclare Mack Dumba. Effet, la RDC a adhéré en 2005 à l'ITIE. Depuis 2007, elle s'efforce de rendre transparents les revenus des industries extractives.

Christian Uzilo

### Justice internationale : informer sur les dossiers des congolais à la cour pénale internationale

**14 février** : l'assistant en communication de la cour pénale internationale Patrick Tshibuyi a échangé avec les magistrats, avocats, juristes de la ville sur l'évolution des dossiers des congolais à la CPI. Selon lui Mathieu Ngudjolu, un seigneur des guerres de l'Ituri, a été acquitté par la CPI faute de preuves suffisantes contre lui au delà de tout doute raisonnable. Mais cela ne dit pas qu'il est innocent. Il n'a pas préféré rentrer au pays craignant pour sa sécurité. On lui cherche un pays d'asile. Ces mêmes informations ont été partagées avec les journalistes et les acteurs de la société civile.

Pépé Mikwa

### Médias

**25 au 28 février** : l'ong canadienne Journalistes pour les droits humains (JDH) a formé 15 journalistes et 15 journalistes et de 15 responsables des médias de la province Orientale (des radios télévision et presse écrite) sur les médias des droits. Pour Freddy Mata, directeur pays des JDH, l'objectif est d'"améliorer la qualité et la quantité des reportages traitant des questions des droits humains ; diminuer le nombre des violations des droits humains dans la société congolaise ; Lutter contre les atteintes à l'endroit des journalistes par la pratique du journalisme responsable et permettre aux journalistes d'acquérir des connaissances sur les fondamentaux des droits humains". Les journalistes ont produits des émissions et articles qui seront diffusés dans leurs médias respectifs. Un club de journalistes pour les droits humains est crée pour pérenniser la production des reportages, émissions et articles sur les droits humains.

Pépé Mikwa

### Le département des Sic pleure l'assistant Fiston Lokawe Balabala

**06 février** : Fiston Lokawe Balala, enseignant (assistant) au département des sciences de l'information et de la communication est décédé inopinément. Il est de la première promotion de ce département. Lors de l'oraison funèbre, le recteur de l'université de Kisangani, Faustin Toengaho, a souligné que l'espoir de ce département reposait sur lui car il est de la première promotion de ce département depuis sa création en 2002. Il était parmi ceux qui devaient combler la carence de ce département en enseignants locaux car de nombreux sont visiteurs. De nombreux étudiants dont il dirigeait les travaux de fin de cycle sont désabusés, ont fondu en larmes dans la salle de l'espace Culturel Ngoma. Un autre professeur a recommandé de publier à titre posthume une recherche sur l'apport des étudiants de ce département dans les médias locaux de Kisangani dont venait de finaliser la rédaction. "Cette mort marque la disparition non seulement d'un corps scientifique, mais aussi et surtout pour nous d'un collaborateur attentif des premières heures du Journal Ecole Mongongo" a estimé pour sa part Ernest Mukuli, président de Médias pour la paix et la démocratie (MEPAD) dans son message de condoléances adressé au recteur de l'Université de kisangani.

Journaliste depuis 1998 à la Radio télévision nationale, Il a animé des émissions célèbres comme, "vie et société" et "tout en vrac" qui interpellaient citoyens et autorités grâce à la proximité et pertinente des sujets traités. Selon un des ses collègues, il était partisan d'un journalisme chaud qui retient et accroche son auditeur à la radio. Parlant de son engagement dans la société civile, Deogratias Vale, le secrétaire exécutif reconnaît son sens de fraternité, de collaboration, d'élégance professionnelle, son respect et son amour du travail surtout quand il fallait préparer les ébauches des discussions. Agé d'une quarantaine d'années, il a été conseiller en communication du recteur et à sa mort, il était secrétaire du département des Sic.

Nancy Lofemba et Rachel Mbuyi

# Quand les militaires sont locataires à la cité

**De nombreux militaires louent des maisons de civils dans les quartiers faute des casernes adéquates dans les camps militaires. Mais les relations sont tendues. Les civils accusent les militaires de créer l'insécurité.**

**D**es maisons délabrées des camps (Lukusa, ketele, camp PM, camp Q.G, camp Base) poussent de militaires à louer dans la cité. "Comment un homme qui a du respect pour sa femme et ses enfants peut-il accepter de les loger sous une même tente pour 20 ménages, séparés de simples pagnes ?", s'indigne un premier lieutenant de camp Base, locataire au quartier Kilanga 2, dans la commune Kisangani. Très peu de militaires habitent les maisons du camp.

Selon Deogratias Vale, secrétaire exécutif de la Société civile de la Province Orientale, "la destruction de certains camps depuis les rébellions de 1997 et le nombre élevé de militaires sont parmi les causes majeures du logement des militaires à la cité". Il ajoute que la transformation d'une bonne partie du camp Base en centre de formation militaire contraint ces militaires avec tous les risques à être des locataires chez les civils pour bénéficier d'un logement un peu décent. Mais le nombre de soldats dépasse celui des maisons disponibles.

D'autres ont acheté des parcelles et construisent, comme dans la commune de Lubunga sur la rive gauche dans les quartiers des environs du camp Lukusa. Mais depuis peu, il y a une forte présence militaire à Kabondo et dans la commune Kisangani commune, qui abritent les camps Ketele et Base, les deux grands camps.

## Méfiance et suspicion

La plupart s'efforce de louer leur logement. Mais avec un de 10 et 25 \$, difficile de s'en sortir avec une solde de 70.000 fc (78 \$) par mois. Si certains font le taxi moto et autres petits métiers pour ne pas avoir de retard de loyer, d'autres vivent sur le dos des populations. "Dans nos parades, le général nous invite seulement à bien nous comporter parmi les civils, sous peine d'être sanctionnés", déclare une femme adjudant-chef résidant la même commune. Comme pour dire que ce rappel à l'ordre devrait être suivi d'une prise en charge adéquate des soldats.

Plus, ils sont nombreux dans un quartier, plus la cohabitation est cependant difficile, teintée de méfiance et suspicion. Vols, extorsions, tracasseries, querelles familiales... leurs sont reprochés. Les autorités locales le long des quartiers situés sur la route de l'aéroport de Bangboka sont inquiètes de ces tensions latentes. "Nous vivons dans l'adversité avec la population qui surveille nos mouvements", affirme un officier des services de renseignement, locataire au quartier Musibasiba à Kabondo sur la route Bangboka. "Tout acte de vandalisme est mis sur le dos des militaires et leurs enfants", regrette-t-il. Le voleur arrêté le 28 janvier dans la maison de chef de quartier, est un civil de la commune de Lubunga et non un militaire, renchérit-il. "Pour le seul mois de décembre 2012, j'ai reçu trois plaintes d'une femme chez qui, on a volé des canards la nuit. Elle suspecte les enfants de son voisin qui est militaire", poursuit le chef Théodore.



Camp Base à PK 10 route aéroport de Bangboka © Mongongo

"Il faut construire des camps" pense Deogratias Vale secrétaire exécutif de la Société civile de la Province Orientale.

## La peur hante les habitants

Les quartiers voisins des camps (camp Base, Camp de police militaire, Camp Lukusa, camp sergent Ketele, camp Q.) sont les plus touchés. Les habitants y dénoncent la montée de l'insécurité. Moustafa Ngaluma, chef de quartier Kilanga, commune Kisangani a fait le constat : "Je recevais deux plaintes pour vol le mois mais depuis l'arrivée des militaires au mois de janvier, j'en reçois trois la semaine". "J'ai été à deux reprises victime de vols. La nuit du 20 janvier dernier, on a failli emporter mes chèvres, n'eût été l'intervention de mes garçons", affirme de son côté Théodore Eneko, chef de quartier Musibasiba, dans la commune Kabondo. Il ajoute que "la journée du 6 février, deux militaires de service au Camp Base (à 10 km du centre ville de Kisangani), étaient arrêtés par la police et transférés à l'auditorat militaire avec les biens volés sur avenue-passager. Curieusement deux jours après, ils sont libérés. Ce qui ravive encore la peur des habitants selon le chef de quartier Ngalume.

Comme cette habitante qui témoigne : "En septembre dernier nous avons trouvé à 2 heure du matin dans la parcelle voisine, un militaire muni d'une machette dont j'ai reconnu de voix. Nous avons peur, qu'ils retournent dans leurs camps." "Habités à vivre à la manière des militaires dans les camps, il y a des disputes fréquentes entre les épouses des militaires et leurs enfants avec les femmes et enfants civils qui partagent une même parcelle ou avenue", souligne un chef de bloc de la commune Kisangani. Certains comme ce jeune du quartier Musibasiba ont aussi des préjugés. "Notre voisin militaire s'il prend l'alcool, il nous provoque souvent".

Justin Anooya

## Des miliciens de Morgan arrêtés par les FARDC

Le 25 février, lors d'un point de presse dans son bureau de travail, le général de Brigade Jean Claude Kifwa, Commandant de la 9<sup>ème</sup> Région Militaire, a présenté un groupe de jeunes gens et une femme accusés d'appartenir à un groupe Mai – Mai de Paul Sadale alias Morgan, un chef militaire qui fait la loi dans le territoire de Mambasa. En trois, l'armée a arrêté 18 personnes appartenant au groupe de Morgan. Certains sont arrêtés à Kisangani, après avoir commis des exactions dans les territoires de Mambasa et ses environs. Dans un autre point de presse tenu le 13 février, cinq miliciens de Morgan dont un chef de collectivité accusé de complicité avec eux, arrêtés dans les localités de Bafambaya et Bafambago à 51 et 52 km de Mambasa, ont été également présentés. Des effets militaires et près de 250 cartes d'électeurs vierges saisies entre les mains de ces miliciens Tous sont déférés à l'auditorat militaire pour être jugés.

Le général Jean Claude Kifwa fustige la complicité de certains chefs locaux avec les miliciens. "Nous avons arrêté un chef de collectivité qui a hébergé pendant 4 jours les miliciens chez lui avant qu'ils n'attaquent le village", regrette-t-il

Selon lui malgré les maigres moyens dont ils disposent, les militaires font tout pour sécuriser les populations. En retour, les habitants donnent à manger aux militaires, leurs véhicules aux militaires pour le transport et dénoncent les miliciens. Ce dont il se félicite.

Christian Uzilo

## ABONNEMENT

Pour encourager l'équipe des journalistes de Mongongo dans leur travail de vous informer régulièrement en toute indépendance de ce qui se passe dans votre milieu proche, souscrivez un abonnement de soutien.

### Tarif des abonnements

- Abonnement ordinaire : 1 an (24 numéros) : 30 \$
- Abonnement de soutien : 1 an (24 numéros) : 50 \$ minimum

### Abonnements payables :

- Au journal Mongongo, 1/A, Avenue Tshatshi à côté de Bego Congo, Commune Makiso

Mail : journal\_mungongo\_kis@yahoo.fr

- Gertrude Nabiata, +243 (0) 85 338 06 84.

- Jimmy Bakelenge, +243 (0) 85 338 93 25.

- A Syfia international, 20 rue du Carré du Roi, 34000 Montpellier, France

Tél : 33 (0) 4 67 52 79 34 Fax : 33 (0) 4 67 52 70 31

Mail : leplaideur.ilb@wanadoo.fr

### Références bancaires :

Compte SYFIA INTERNATIONAL Assoc. à la BFCC de Montpellier

Code RIB : 42559 - 00034 - 21027811202 - 40

IBAN FR76 4255 9000 3421 0278 1120 240 BIC CCOP-FRPPXXX

ou Chèque bancaire à l'ordre de SYFIA INTERNATIONAL - Libellé en Euros

# Trop des bistrotts aux toilettes puantes

**De nombreux bistrotts situés au centre ville de Kisangani ont des toilettes sales et puantes dont l'odeur d'urine indispose les clients. Mais le service de l'hygiène laisse faire. Il dit manquer de moyens.**



Les toilettes d'un bistrot dans la commune de la Makiso © Mongongo

Les musiques assourdissantes ne sont pas les seuls problèmes causés par les bistrotts. La malpropreté des toilettes est criante. On y entre en se bouchant le nez. L'odeur de l'urine arrose les clients assis à la terrasse. Ce qui embarrasse de nombreux buveurs. Dans les boîtes de nuit, les serveurs sont obligés de diffuser sans cesse des déodorants pour tuer l'odeur.

Du rond-point du canon à l'hôtel Wagenia en passant par la résidence Zambake, de nombreux débits de boisson installés sur cette avenue n'ont pas de toilettes adéquates. Les buveurs doivent composer avec l'odeur nauséabonde qui s'en dégage. Selon le docteur Adelard Lofungola, coordonnateur du service de santé et hygiène d'agglomération, "les bistrotts et boîtes des nuits de Kisangani ne sont pas toujours des endroits de rafraîchissement mais plutôt de nuisances à cause des odeurs et des musiques à tue-tête".

Les risques de céphalées, de tabagisme passif et de contracter des infections sont grands. Il regrette que l'hygiène devienne le cadet des soucis des dirigeants et dirigés depuis le départ des colons.

Selon le docteur Théophile Yaniongo, du programme villages et écoles assainies, il faut de l'eau, du savon et l'absence d'odeur dans une toilette. Elle doit être couverte.

## Laxisme des services d'hygiène

Ces ngandas installés derrière ou à côté des bureaux des services publics manquent souvent d'espace pour avoir des toilettes propres. Pour d'autres, les patrons n'allouent pas des moyens conséquents pour construire des urinoirs dignes de ce nom, alléguant qu'ils sont locataires, comme se justifie le gérant d'un bistrot. Dans les autres communes, telles que Kabondo, Mangobo, Lubunga, les latrines sont éloignées des clients.

Mais l'absence de courant électrique dans les communes de Tshopo, Mangobo, Kabondo a poussé les tenanciers des bistrotts à prendre d'assaut le centre ville dans la commune Makiso. Les ngandas de fortune sans respect des règles d'hygiène y côtoient des habitations.

Dans les latrines à une seule porte, hommes et femmes se croisent. "J'ai surpris désagréablement une dame dans une toilette", se désole un enseignant dans un nganda derrière la Cadeco. Il manque un service permanent de nettoyage après usage car toutes les 5 minutes, un client entre. Et elles ne sont nettoyées qu'une fois pendant la journée. "La nuit, c'est le sauve qui peut", témoigne une cliente. Ce que reconnaît un serveur. Les clients font pipi même à l'entrée des toilettes.

Les agents des services de l'environnement et hygiène qui devaient contrôler la salubrité de ces lieux, se contentent de percevoir certains frais et laissent faire. Ces bistrotts ont des permis d'exploitation qui autorisent les établissements dangereux, insalubres ou incommodes à fonctionner au mépris de l'Ordonnance 41-48 du 12 février 1953.

John Sindani

## Publi-reportage/Le programme école assainie

# Ecole primaire Kaliva, l'une des écoles certifiée du programme à Beni

**Derrière la colline Beu à l'est de la ville de Beni en Commune de Beu, l'entretien de toilette, de la cour, de salles sont exécutés par des écoliers Cette école est parmi les neuf assainie de la sous division urbaine de l'EPSP/Beni.**

Dès les premières heures du matin de ce mercredi 26 février courant, des écoliers et écolières se mettent en charge pour rendre leur cour scolaire propre. Filles et garçons ramassent de papiers et coupent des petites herbes sauvages qui tentent de gagner cet espace. Choisis par les brigadiers, chaque salle de classe mobilise six élèves pour aller épuiser de l'eau envie de remplir les futs d'eau situés sur le sentier près de toilettes nouvellement construites par ce programme assaini. Ici la propreté est suivie comme une drainée de poudre par les écolières et écoliers. Les brigadiers surveillent leurs collègues et coordonnent ces travaux et des écoliers suivent à la loupe des règles d'hygiène. Julienne Kavira Tsongo, brigadière explique qu'elle rappelle soudain ses condisciples qui ne sont pas lavés les mains après les travaux d'assainissement du milieu scolaire. Son collègue, Reagan Paluku écolière en Sieme primaire au sein d'EP Kaliva précise que tous les élèves ont pris cette mode comme une culture. Il est difficile de trouver un enfant entré dans la salle sans se laver les mains après les toilettes. "Les parents sont aussi parfois surpris de comportement de certains d'entre les élèves à la maison", lance Androzo Didi

Selon le directeur de cette école, les brigadiers ont pour rôle de coordonner, surveiller leurs condisciples, à sensibiliser sur les principes clés de l'eau, hygiène et assainissement contenu dans le catéchisme de l'élève brigadier : ne pas entrer dans les salles de classes ou manger sans se laver les mains pour éviter toute maladie d'origine hydrique. L'école primaire Kaliva est un établissement scolaire public. Elle comprend huit salles de classes, construites en planches et en terre



© Vision Plus Beni

battue. Grace à ce programme assaini, des nouvelles salles en matériaux durables montent comme de champignon dans cette cour suite au projet d'appui au redressement du secteur d'Education PARSE.

D'après John Kissa point focal communication EA au Nord-Kivu, les 6 normes d'une école assainie sont très claires notamment (1)100% personnel enseignant formé à la stratégie EA, en éducation pour la santé et l'environnement,100% COPA sensibilité,(2)80% de manuels pour élèves sont disponibles /1 manuel pour 2 élèves et/ou 1 guide par enseignant,(3)1 porte pour 40 filles et 1 porte pour 50 garçons et 80% latrines sont hygiènes,(4)100% d'Eau de boisson disponible et 100% d'élèves se lavent les mains avec du savon/centre,(5)1 fois par jour, la cour de l'école et salles des classes sont balayés/nettoyés et les déchets sont jetés dans un trou à ordures et(6) 100% brigadiers scolaires de santé et d'environnement élus sont

sensibles et opérationnels.

Actuellement, la ville compte neuf écoles assainies à savoir EP KANZULI, KASANGA, LOKOSO, BUNDJI, IRAMBO, KALIVA, MATOYA, MATALI, EMMAUS et MABAMBILA. Par ailleurs, le territoire de Beni en compte 23. Pour le chef de programme école assainie, Marcel KASONGO point focal EA/NK, l'objectif de ce programme est d'abord d'atteindre 250 écoles. Pour l'instant, 84 sont répertoriés en province éducationnelle du Nord-Kivu 1 et 2 qui prend de Goma en territoire de Beni.

Ainsi, la mission noble de ce programme EA consiste à éveiller chez les écolières et écoliers une prise de conscience des problèmes sanitaires et environnementaux de leur milieu, les amener à s'organiser eux-mêmes aux fins de prévenir les maladies et améliorer leur qualité de vie, les préparer à assumer des responsabilités et les initier à la vie communautaire à travers les brigades scolaires de

santé et d'environnements BSSE. Cependant, l'enseignant de relève Léonard Kakule Kulu constate un grand changement au sein des élèves qui parfois tombaient malades ou attaquer par la diarrhée. "Je suis fier que ce programme ait amené un changement dans notre vie. Rares sont les enfants qui sont atteints de fièvres de typhoïdes" affirme-t-il.

Au total, 353 élèves sont inscrits au sein de l'EP KALIVA dont 168 filles et 185 garçons. Pour les examens de TENAFEP, seuls trois élèves ont échoué dans l'obtention de certificat d'étude primaire sur une cinquantaine d'écoliers.

Même les enseignants mordent l'amaçon. Pour qu'une école soit certifiée assainie, c'est un tout processus c'est-à-dire les pas à franchir pour atteindre le statut entre 1er la demande d'adhésion au programme et signature du protocole d'accord, 2ème pas le personnel enseignant est formé, COPA sensibilise et mise en place/ sensibilisation des brigadiers, 3ème pas les brigadiers avec les enseignants font un diagnostic participatif initial des conditions sanitaires et environnementales de l'école, 4ème pas l'analyse des conditions hydro-sanitaires et élaboration d'un plan d'opération et de maintenance POM par les enseignants, COPA, 5ème pas mise en œuvre du POM y compris nettoyage de routine, la réhabilitation /construction des ouvrages identifiés sous la supervision du directeur, enseignant, COPA et élève ; 6ème pas les brigadiers avec les enseignants font un diagnostic participatif final des conditions sanitaires et environnementales de l'école et 7ème pas l'école est certifiée Ecole Assainie.

**Isangi**

## Des chantiers des baleinières en vogue

**Devenir armateur d'une baleinière séduit de plus en plus les commerçants qui viennent les faire fabriquer à Isangi à 125 km de Kisangani en aval du fleuve Congo, devenue spécialiste de ces embarcations rapides et confortables.**

Depuis deux mois, trois nouvelles baleinières sont alignées avec les plus anciennes au port d'Isangi. Une quatrième descendue au fleuve attend les travaux de coffrage pour commencer le transport. Dans un chantier une autre est en fabrication. Isangi est devenu le lieu privilégié de la construction de ces bateaux dont les demandes viennent des autres territoires (Basoko, Lokutu, Bumba en province de l'Equateur et de Kisangani).

Près d'une quinzaine ont été construites depuis 2009 quand les religieuses d'Isangi ont lancé la fabrication d'une baleinière sur place. "Nous sommes très sollicités", se félicite P. Mwami, le tout premier fabricant à Isangi de retour de Bumba pour le même service. Chaque matin, de nombreux jeunes en quête d'emploi prennent d'assaut ces chantiers et apprennent le métier, encadrés par les plus âgés. Mara Tuta, diplômé d'Etat, est aujourd'hui fier d'apprendre ce métier après 5 ans de chômage. Après trois ans passés aux côtés de P. Mwami Augustin Konyonyo, il estime être capable de monter seul une baleinière. Ces jeunes sont aussi utilisés par les armateurs pour réparer des petites pannes et gagnent ainsi leur vie.

Le coût de la construction d'une embarcation est de 4 000 à 6 000 \$ selon leur taille. Un investissement bien souvent récupéré après quatre à cinq voyages, nous dit Jean Botshoko, gérant d'une baleinière. Ces engins de transport relient deux fois la semaine ce territoire à la ville de Kisangani en transportant les personnes et leurs marchandises. Actuellement, le ticket du voyage varie entre 10 000 à 13 000 fc.

Aujourd'hui devenus armateurs motorisés, la plupart des pro-

priétaires des baleinières étaient avant les commerçants des produits manufacturés et autres. Selon eux, le transport fluvial est plus rentable que le commerce. "Un seul voyage vous rapporte gros et en un coup. Alors que dans le commerce, il faut attendre plusieurs jours pour que les produits s'écoulent" explique J. Molai, un armateur.

### Garantir la sécurité

Le commissariat fluvial recommande un contrôle technique tous les trois mois de ces bateaux fabriqués à l'aide de planches, chevrons, madriers et clous et instruit les conducteurs sur les passes navigables. "Je m'assure toujours que les normes prévues pour fabriquer une baleinière sont respectées comme la qualité des planches utilisées... et que le constructeur a tous les documents en ordre", avance Michel Kabemba, commissaire fluvial à l'intérimaire. Mais les accidents sont nombreux à cause de la surcharge et certains capitaines naviguent la nuit malgré l'interdiction de l'autorité. D'autres sont ivres.

Couvertes par des bâches qui protègent les passagers des intempéries, ces bateaux ont aujourd'hui plus de succès que les pirogues motorisées. A cela s'ajoute les installations sanitaires placées juste derrière l'espace réservé aux conducteurs. Ces dispositifs rassurent les voyageurs. Ces bateaux sont aussi rapides réduisant le temps de voyage. Toutes ces conditions sont suffisantes pour mettre à l'aise les voyageurs, mais certains armateurs avides d'argent prennent des risques en entassant les clients.

Elie Trésor Lobanga

### Province Orientale

## Les amendes se payent en francs congolais, pas en cochons !

**(RCN J&D-InfoSud/Syfia/Mepad) En Province Orientale, dans les milieux ruraux, certains officiers de police judiciaire demandent aux citoyens de payer leurs amendes en nature. Une exigence illégale et qui fait perdre au Trésor public des recettes, car aucune quittance n'est alors délivrée...**

Pas de chèvre, ni de cochon, payez vos amendes en francs congolais, svp ! Jean Placide Lusamba, procureur de la République près le parquet de grande instance de Kisangani précise le message : "La loi ne prévoit pas d'amende en nature ! Il doit y avoir un agent de la Direction générale des recettes administratives et domaniales (DGRAD) à côté du greffier comptable de chaque juridiction pour percevoir l'argent des amendes et autres frais de Justice après établissement d'une note de perception." Le procureur incite donc la population à dénoncer les abus.

En effet, selon l'article 1er du décret du 2 février 2002 relatif au mode de paiement des dettes envers l'Etat : "Le règlement des pénalités, amendes, majorations et accroissements y afférents, est obligatoirement effectué au compte du receveur de la régie financière ou de l'entité administrative décentralisée concernée, en numéraire et/ou en scripturale, auprès des seuls organismes ou agents habilités, en application du présent décret, à en recevoir le paiement et à en délivrer la preuve."

### "Pas de quittances"...

La réalité est tout autre... Notamment à Kubagu, localité à 13 km de Kisangani, sur la route d'Opala. "J'avais un problème à la police. On m'a demandé d'amener un cochon à la place de l'argent", assure un habitant. "Quand ils ne peuvent pas payer les amendes, certains amènent des chèvres, des bidons d'huile, des sacs de paddy...", énumère un autre résident. Un Officier de police judiciaire (OPJ) du sous-commissariat de Kubagu confirme à demi-mots : "Vu le faible revenu des gens, nous ne tenons pas compte de la nomenclature des amendes. Quand on demande 100 000 Fc (110 \$) au prévenu et qu'il n'a pas cette somme, que faut-il faire ? Par ailleurs, nous ne disposons pas de quittances"...

Perçues en nature, ces amendes enrichissent certains OPJ, mais ruinent le Trésor public... Un manque à gagner pour l'Etat et une tromperie des justiciables, qui, souvent, ne connaissent pas les montants à payer. Selon l'arrêté interministériel du 4 mai 2010 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du

ministère de la Justice et droits humains, les amendes transactionnelles varient entre 20 et 1 000 \$.

Généralement, la peur et l'ignorance contraignent souvent les populations des milieux ruraux à céder aux exigences illégales des OPJ. En janvier dernier, un chef de bloc adjoint d'une commune de Kisangani, a lui saisi l'auditorat militaire de détachement contre deux policiers qui lui avaient exigé deux porcs pour régler son affaire de divagation de bêtes. Ces OPJ ont été arrêtés et chacun a dû payer une amende de 100 000 Fc. Selon ce chef de bloc adjoint, ce sont les différentes sensibilisations et émissions sur la Justice qui l'ont encouragé.

### Dénoncer à l'Inspection de la police

"Lors de notre activité 'Espace bonne gouvernance', cadre d'échange entre autorités locales et populations, nous recevons souvent ces plaintes", explique Cappens Lusuna, de l'ONG Congo en image (Cim). "Nous ne cessons de dénoncer ces pratiques. Comment des OPJ, censés connaître les lois, peuvent-ils tomber dans cette illégalité ?", s'indigne-t-il. "De nombreux citoyens en marge de la légalité demandent aux magistrats ou OPJ de trancher en leur faveur ou de les disculper d'une infraction et n'exigent en retour pas de quittances...", dénonce de son côté un avocat.

"Le gouvernement a fixé les amendes qui peuvent être perçues par la police nationale. Celles-ci sont payées en franc fiscal au taux du jour (l'équivalent, en francs congolais, du taux du dollar, Ndlr). Amener une antilope, une chèvre, un canard ou une poule à la place de l'argent n'est pas légal !", insiste le général Constantin Mudekereza, inspecteur général de la police. De passage à Kisangani, le 23 janvier, il a souligné devant la presse que, dans le cadre de la réforme de la Police nationale congolaise (PNC), l'Inspection générale était en place depuis 2012 à côté du commissariat général pour contrôler et évaluer les unités de la PNC. En cas de problème, la population peut appeler le 114 pour le réseau vodacom et le 0815555940 pour les autres réseaux. L'Inspection se chargera alors d'enquêter.

Cyriis Kikuni

## Fatigués de payer le transport des policiers

**(RCN J&D-InfoSud/Syfia/Mepad) A Kisangani, les citoyens doivent payer pour supporter le transport des enquêteurs. Magistrats et policiers violent ainsi l'égalité d'accès à la Justice et sont passibles de 5 ans de prison en vertu du Code pénal.**

**R**équisition, transport, carburant des magistrats, huissiers et policiers instructeurs lors de la recherche du prévenu ou de l'enquête... A Kisangani, lorsqu'une victime porte plainte, pour que son dossier soit instruit, elle doit elle-même supporter différents frais. Sans compter les dépenses annexes... "A chaque fois que nous faisons appel à la police ou aux services de sécurité, il nous faut payer une collation... Tout cela n'est pas prévu dans notre budget !", se plaint un agent de la Snel, dont la Société a été victime de vol de câbles électriques. L'avocat maître François Alauwa affirme que ses clients sont nombreux à se plaindre de ces agissements : "Sur huit de mes dossiers, trois concernent des gens qui disent qu'on leur a exigé de supporter certains frais des enquêtes."

Une charge qui pousse plusieurs plaignants à abandonner. D'autres estiment que le magistrat ou le juge a une vue partielle, quand une seule partie a supporté le déplacement des enquêteurs. Pourtant, la Constitution de 2006 (article 12) stipule que "Tous les Congolais sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection des lois". Selon Raymond Manasi N'kusu, professeur de droit pénal à l'Université de Kisangani, "la Justice est un service public qui doit obéir au principe de gratuité. Il revient à l'Etat de lui allouer des frais de fonctionnement. Le paiement par les justiciables introduit l'esprit de lucre et viole l'indépendance du



Des policiers qui encadrent une manifestation © Mongongo

juge". Normalement, la plainte et les enquêtes policières sont à la charge de la juridiction. Les justiciables n'ont à payer que les frais d'ouverture de dossier ou d'instance.

### Agents passibles de 5 ans de prison

Ces dysfonctionnements ralentissent fortement les procédures. Ce jeudi de décembre, plusieurs personnes, assises sur le gazon ou des bancs en face du parquet de grande instance se disent désespérées de passer des journées entières ici sans voir leurs dossiers avancer. A l'image de ce paysan, qui habite à 60 km environ et affirme avoir passé une semaine avant de pouvoir déposer sa plainte. Avant cela, il a dû donner plusieurs fois

des sous pour que les magistrats se souviennent de sa requête... Il s'étonne à présent que les policiers lui réclament à leur tour de l'argent avant d'avoir la feuille de route et leur déplacement pour aller arrêter l'accusé...

Généralement, ce sont des huissiers ou agents des tribunaux qui exigent de l'argent des justiciables en prétextant être envoyés par les magistrats. Pourtant, la loi prévoit que le plaignant se contente de porter plainte. Au magistrat ou au policier ensuite de constituer des faits. L'article 19 de la Constitution ajoute : "Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue dans un délai raisonnable par le juge compétent".

Pour le professeur Raymond Manasi, ces agents publics commettent la concussion, car ils perçoivent, exigent ou reçoivent ce qu'ils savent n'être pas dû ou excéder ce qui est dû pour droits, taxes, etc. Une infraction punie de six mois à cinq ans de prison et par la confiscation de la rétribution perçue par le coupable par l'article 146 du Code pénal. Mais, le plus souvent, les citoyens n'osent pas porter plainte.

### Seuls les plus riches...

Les usages prennent le pas sur la loi justifient certains magistrats. "Où est-ce que je peux trouver du transport s'il me faut aller enquêter à l'intérieur (de la Province, Ndlr) ?", interroge l'un d'entre eux. "Si tu veux que ton dossier évolue, tu devras supporter, car on n'a pas les moyens", lâche un autre. Le parquet et la police, services publics, fonctionnent en principe grâce aux finances de l'Etat. Mais, ce dernier ne les dote pas de moyens suffisants. Ce qui fait dire à un avocat : "Le principe de l'intérêt de celui qui veut gagner régit l'instruction des dossiers..."

En décembre dernier, en 10 jours seulement, quatre présumés voleurs ont été frappés à mort par des habitants... Jean-Paul Nyindu, activiste des droits de l'homme, craint que la justice populaire ne progresse si de plus en plus de citoyens pauvres ne peuvent accéder ou défendre équitablement leurs chances en Justice.

Carlos Bokyadi

## Répondre à l'invitation de la police et ressortir libre

**(RCN J&D-InfoSud/Syfia/Mepad) A Kisangani, de peur d'être arrêtés, de nombreux citoyens refusent d'aller aux invitations ou convocations des magistrats instructeurs. Au risque d'être ensuite amenés de force par la police... D'autres citoyens préfèrent, comme les y autorise la Constitution, envoyer un avocat pour les représenter.**

**P**our les besoins de l'enquête ou de l'instruction d'un dossier, la police ou le parquet invite ou convoque souvent des citoyens. L'objectif de ce mandat de comparution est d'obtenir d'eux de plus amples explications et informations sur une affaire. Mais, beaucoup n'y répondent pas, craignant d'être arrêtés. Une peur a priori non fondée. L'article 27 du Code de procédure pénale précise à propos de l'auteur présumé d'une infraction : "Il ne peut être mis en état de détention préventive que s'il existe contre lui des indices sérieux de culpabilité et qu'en outre le fait paraît constituer une infraction que la loi réprime d'une peine de six mois de servitude pénale au moins (...)"

Maître Lucien Kalinde, avocat au barreau de Kisangani, conseille donc : "Quelle que soit la situation, un bon citoyen respectueux des lois de son pays doit se contenter de regarder la date, l'heure et le lieu indiqués sur le mandat de comparution et se présenter." Selon les articles 15 et 16 du même Code, "l'officier du ministère public peut faire citer devant lui toute personne dont il estime l'audition nécessaire. La personne régulièrement citée est tenue de comparaître et de satisfaire à la citation". Si elle ne se présente pas, le magistrat ou l'officier de police judiciaire (OPJ) peut prendre un mandat d'amener pour faire venir immédiatement cette dernière avec l'aide de la force publique. Le procureur général de la République rassure : "Même avec un mandat d'amener, on ne peut pas être arrêté. C'est juste une invitation forcée. Après audition, l'invité peut généralement rentrer chez lui. Cela dépend de la gravité des faits commis."

### Se faire assister

L'auteur présumé d'une infraction a tout intérêt à se présenter dès le mandat de comparution pour donner sa version des faits. Maître Ngasa, qui exerce depuis deux ans, estime toutefois que des policiers ou magistrats allèguent souvent "des raisons d'enquête pour abuser de la loi" : "Lorsque l'invité arrive, ils lui posent des questions orientées dans une logique de nature à le charger ou le culpabiliser. Pourtant, la loi dit que l'instruction se fait à charge et à décharge." Certains magistrats ou policiers brandissent la menace de la prison pour contraindre les justiciables à leur verser

de l'argent en échange de leur libération.

Des dérapages qui ont fait que Victor<sup>1</sup>, propriétaire d'un magasin d'alimentation, ne répond plus seul aux invitations depuis qu'il a dernièrement été arrêté. Pour que cette mésaventure ne se répète pas, comme beaucoup d'autres citoyens, il envoie désormais un avocat à sa convocation. Un droit reconnu par l'article 19 de la Constitution : "Toute personne a le droit de se défendre elle-même ou de se faire assister d'un défenseur de son choix et ce, à tous les niveaux de la procédure pénale, y compris l'enquête policière et l'instruction préjudiciaire. Elle peut se faire assister également devant les services de sécurité."

### Se présenter sans tarder

Maître Lucien Kalinde regrette que certaines habitudes de la gendarmerie de l'époque de la dictature du président Mobutu (1965 à 1996) subsistent. "Parfois, la police se présente avec des invitations ou convocations avec mention 'rechercher, attraper et acheminer devant l'autorité' souligne-t-il. La mention : "Le motif sera communiqué sur place" fait également peur aux citoyens. De même quand le motif ne figure pas à l'endroit prévu sur l'invitation.

En outre, quand la police estime que l'auteur présumé d'une infraction ne répondra pas à une convocation, elle le piège quelque fois en demandant à un ami de le faire venir. Les policiers se cachent à proximité et se saisissent de la personne ainsi invitée... Quand un citoyen ne répond pas normalement à une convocation, les conditions de son arrestation ne respectent parfois pas ses droits. Dans la confusion qui règne alors, il arrive qu'il soit menotté, battu ou dépouillé de ses biens.

"Chaque fois, les gens répondent à la 3ème invitation !", regrette un commissaire de police. C'est souvent à la 4ème que le magistrat délivre un mandat d'amener et que les policiers sont obligés de faire venir la personne de force. Mieux vaut ne pas en arriver là et se présenter ou se faire représenter par un avocat dès la 1ère convocation...

Carlos Bokyadi

<sup>1</sup> Prénom d'emprunt

# Militaires tracassiers condamnés

**(RCN J&D-InfoSud/Syfia/Mepad) Le Tribunal militaire de Kisangani sévit fortement contre les militaires et policiers qui extorquent les citoyens en érigeant des barrières illégales. Les victimes doivent saisir l'auditorat militaire et pas les médias.**

Le 10 février dernier, l'auditorat militaire de garnison de Kisangani a, dans une chambre foraine, acquitté deux militaires à Ubundu (120 km au sud de Kisangani). Ces derniers étaient accusés d'avoir violé la consigne leur interdisant formellement de tracasser des civils. Un troisième a été condamné à deux ans de prison pour extorsion. "Il s'agit de marquer fortement dans l'esprit d'autres militaires leur obligation de respecter le Droit et les droits de l'homme", explique le capitaine Bherdy Mukendi, auditeur militaire de garnison. Autre objectif : rapprocher la Justice des justiciables en tenant des procès dans des endroits publics, sur les lieux où ces infractions ont été commises.

Ainsi, un autre procès retentissant s'est dernièrement déroulé au cours d'une autre audience foraine. C'était au pont Tshopo, à l'endroit même où un 1er sergent s'était mal comporté. Le 10 décembre, le même auditorat militaire l'a condamné à trois ans de prison ferme et une amende de 100 000 Fc (110 \$) à verser à la partie civile, pour violation de consigne et extorsion. Il avait en effet érigé une barrière illégale et exigeait un droit de passage aux citoyens.

## Saisir l'auditorat militaire

L'ingénieur Quadratus Muganza, président de l'Union paysanne pour le développement de Kisangani salue la condamnation du 10 décembre dernier. Il estime cependant que de nombreux autres agents de l'ordre qui tracassent les petits éleveurs et paysans restent impunis, malgré les dénonciations et plaidoyers de sa structure auprès des autorités militaires et politico-administratives. Mais, souvent, citoyens et ONG se contentent de dénoncer dans les médias au lieu de saisir l'auditorat militaire.

Toutefois, de plus en plus de civils prennent le courage de porter plainte. Pendant les guerres, les juridictions militaires ne fonctionnaient pas. Chaque homme en arme faisait alors sa loi. Depuis 2010, le Tribunal militaire a été rétabli à Kisangani, permettant à la parole de commencer à se libérer... "En 2012, nous avons enregistré 5 plaintes contre 2 seulement en 2011",

rapporte le 1er sergent Ndaya, greffier de l'auditorat militaire. Le magistrat Dieudo Bibomba, substitut de l'auditeur militaire, invite la population à continuer à porter plainte : "Ceux qui craignent les représailles doivent se rassurer et saisir l'auditorat militaire. Si, dans leur milieu, il n'y en a pas, ils doivent saisir la police ou l'inspecteur du parquet civil qui transféreront leur dossier à l'auditorat."

## 5 à 20 ans de prison

Certains civils abusent également de leur fonction pour extorquer d'autres citoyens. Le Tribunal de grande instance (TGI) de Kisangani, a enregistré 16 plaintes en 2012 contre 5 en 2011. M. Matondo, à qui des civils (avec l'aide de policiers) avaient ravi l'argent de la paie d'agents à Bafwasende (250 km à l'est de Kisangani), a vu le TGI condamner en 2012 son infracteur à 9 mois de prison ferme et une amende de 100 000 Fc. "Je ne pensais pas que des individus comme ceux-là pouvaient être arrêtés, jugés et punis et surtout devoir réparer le préjudice causé !", se réjouit-il.

Selon l'article 113 du Code pénal militaire : "Quiconque, au service des Forces Armées, de la Police Nationale et du Service National, viole une consigne générale donnée à la troupe ou une consigne qu'il a personnellement reçu mission de faire exécuter ou force une consigne donnée à un militaire, est puni de trois à dix ans de servitude pénale". Le même Code pénal (article 1er) donne aux tribunaux militaires les pouvoirs de condamner des militaires pour des infractions de droit commun : "Sous réserve du présent Code (Code pénal militaire, Ndlr), les dispositions du Livre Premier du Code Pénal ordinaire sont applicables devant les juridictions militaires." Le Code pénal ordinaire (article 82) punit l'extorsion à l'aide de violences ou de menaces de 5 à 20 ans de prison.

Les premières condamnations commenceront, peut-être, à faire réfléchir les nombreux hommes en armes qui vivent encore sur le dos des populations...

André Losana

## Publi-reportage/Le programme école assainie

# Ecole primaire Kalivia

# ni mfano bora wa Ecole Assainie mjini Beni

**Upande wa Beu mjini Beni katika commune ya Beu choo (toilettes) na masomo nzima imesafishwa na wanafunzi. Ecole Primaire Beu ni moja kati ya masomo 9 inayoitwa "Ecoles Assainies" kunako sous division urbaine ya EPSP/Beni.**

Dès Asubuhi mapema februari 26 mwaka huu watoto wa masomo wamesafisha kiwanja cha masomo. Watoto wanaume na wanawake wameogota kartasi (papiers) na kukata majani. Kila darasa (classe) linaleta jina ya wanafunzi sita kutoka kwa wabrigadiers kwa ajili ya kuteka maji ya kujaza ngungulu (futs) pembeni ya vyoo (toilettes). Vyoo vyenyewe vilivyojengwa kwa msaada wa programme assainie. Usafi umekua ukiangaliwa vizuri na watoto wa masomo, huko wabrigadiers wakishimamia wanafunzi wenzao katika kufuata kanuni za usafi. Julienne Kavira Tsongo ni brigadière. Amesema kuwa anazoea kuwaomba wenzake kunawa mikono kisha kazi ya kusafisha nafasi ya masomo (assainissement du milieu scolaire). Mwenzake Reagan Paluku wa somo la tano amehakikisha kuwa wanafunzi wote wamesha kuzoea usafi; ni vigumu kuona mtoto kutoka chooni na kuingia kumasomo mbele ya kunawa mikono. "Kuna wazazi wanaoshangaa kuona tabia ya usafi kutoka kwa watoto", amesema Androzo Didi.

Directeur wa masomo hii amesema kuwa kazi ya wabrigadiers ni kushimamia wenzao na kuwafundisha kanuni za usafi na matumizi ya maji. Kanuni hizi zimeandikwa katika katekisimu (catéchisme) inayosema kuwa mtu asiingie kumasomo wala asile chakula mbele ya kunawa mikono. Akifanya hivi mtu yule atahepuka magonjwa iitwayo "maladies d'origine hydrique". Ecole Primaire Kalivia ni masomo ya serkali (école publique). Ina darasa 8 (classes) inayojengwa na mbao pia udongo. Tangu programme assainie ianze darasa (classes) zimejengwa kwa uwingi kwa msaada wa PARSE (Projet d'appui au redressement du secteur d'éducation). John Kissa ni mshimamizi wa EA (Ecole Assainie) ku Nord-Kivu. Amesema EA ina kanuni sita. Ya kwanza waalimu na wanaotumika wote masomoni wamefundishwa EA, hafia na mazingira (environnement) ni nini, 100 % COPA sensibilité. Ya pili 80 % ya vitabu vimepewa kwa watoto wa masomo, kitabu 1 watoto wawili au guide 1 kila mwalimu. Ya tatu choo moja kwa watoto wa masomo wanawake 40 na choo kimoja watoto wanaume 50, 80 % ya vyoo (latrines) ikiwa safi. Ya inne maji ya kunywa yote ni masafi (propre) na wanafunzi (élèves) wote lazima

kunawa mikono na sabuni (savon/centre). Ya tano kila siku kiwanja (cour) cha masomo na masomo yenyewe vimefagiliwa na kusafishwa pamoja na uchafu kutupwa kwenye yalala. Na mwisho wabrigadiers scolaires wa santé na environnment wamehimamia kazi ya usafi bila kuchoka.

Leo hii mjini katika masomo 23 mjini Beni 9 ni Ecoles Assainies. Chef de programme école assainie, point focal wa Nord-Kivu Marcel Kasongo amesema kuwa lengo (objectif) ya programme Nord-Kivu ni kufikisha masomo 250. Wameisha kuandikisha masomo 84 ku province éducationnelle ya Nord-Kivu 1 et 2 toka Goma mpaka Beni. Programme inatafuta tu wanafunzi waweze kujua shida ni gani katika hafia na mazingira (environnement) wanakoishi. Ni vilevile kuwaonyesha ginsi ya kuepuka magonjwa, kutengeneza maisha yao pamoja na kuwaonyesha maisha ya pamoja (vie communautaire) katika BSSE (Brigades scolaires de santé et d'environnements).

Hapo zamani, amesema mwalimu Léonard Kakule Kulu, watoto waligonjwa na kuhara. Amesema tena kama anafurahi sana kuona programme hii kusaidia watoto kutokana na fièvre typhoïde. EP Kalivia ina wanafunzi 353, kukiwemo wanawake 168 na wanaume 185. Wanafunzi 3 tu njoo walishindwa mashindano ya TENAFEP na kukosa certificat d'étude primaire kati ya wanafunzi 50. Waalimu wote wametamania programme assainie iingie kwao. Kwa masomo kuwa certifié assainie inaomba kujiandikisha na kusigner protocole d'accord. Inaomba waalimu na wabrigadiers kufundishwa kupitia COPA. Waalimu pamoja na wabrigadiers kufanya diagnostic participatif ya hali na mazingira kwenye masomo yao. Inaomba kuangalia vizuri hali ya maji kama ni safi sababu isiweze kuharibisha hafia na kama mazingira ni mazuri kufatana na POM ya waalimu, COPA. Inaomba POM ifanyike na usafi wa kila siku, kutengeneza majengo iliyofanywa chini ya uchunguzi wa directeur, mwaalimu, COPA na wanafunzi. Inaomba waalimu na wabrigadiers wafanye diagnostic participatif ya mwisho katika masomo ndipo masomo inaweza kuwa certifié Ecole Assainie.

**MONGONGO**   
Journal de proximité

1/A, Avenue Tshatshi, Commune Makiso, à côté de BEGO CONGO

journal\_mungongo\_kis@yahoo.fr

**Editeur, rédacteur en chef :**

Ernest Mukuli

**Tél : +243(0) 81 200 63 99**

**Secrétariat de rédaction :**

Pépé Mikwa

**Tél : +243 (0) 99 808 78 81**

**Equipe rédactionnelle :**

Hortense Basea, Trésor Boyongo, Pépé Mikwa, Armand Makanisi, Christian Uzilo, Daniel Lokulu, Trésor Mokiango, John Lina, Judith Basubi, Armand Kitoko, Ernest Mukuli, Justin Anoooya, Nancy Lofemba, Maria Tibamwenda, Aloïs Yenga, Rachel Mbuyi.

**Correspondants en province :**

**Isangi :** Joseph Bassay, Elie-Trésor Lobanga

**Yangambi :** Sylvain Loula

**Ubundu :** Fidèle Utula

**Opala :** Aimé Césaire Efang

**Isiro :** Richard Tandro

**Bunia :** Serge César Ndahora, Anualite Unyuthi, Jean Muhemedi

**Mambasa :** Crispin Bahwere

**Lubutu :** Jean-Luc Lifaefi, Chérif Djaludi

**Kinshasa :** Richard Malole

**Traductions**

**Lingala :** Pierre Komba

**Swahili :** Jean Fundi

**Dessin :** Roger Bamungu

**Distribution et maquette :**

Jimmy Bakelenge

**Tél : +243(0) 85 338 93 25**

**Commercial :**

Gertrude Nabiata

**Tél : +243(0)85 338 06 84**

**Supervision et formation :**

Syfia international

contact@syfia.info

**Tél : 33 (0)4 67 52 79 34**

**Abonnement annuel :** (24 numéros) 30 \$.

**Abonnement de soutien :** 50 \$ minimum.

**Points de vente :** Bibliothèque centrale Unikis, Gradi-Jeunes, Alimentation Bana Bitungu, La poste, Studio Hexagone, Pharmacie NEEMA, Pharmacie Caritas.